



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

expulsion

Question écrite n° 31445

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le cas de certaines familles en situation irrégulière sur le territoire français. En effet, il n'est pas rare qu'un couple soit composé de deux personnes étant chacune de nationalité différente et dont l'enfant est né en France. Expulser chacun des parents dans son propre pays reviendrait à faire éclater la famille. Or, souvent sans ressources financières, ces familles sont démunies et se retrouvent sans solution juridique. Aussi, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures peuvent être prises pour maintenir la cellule familiale dans le respect de la législation en vigueur.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31445

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8305

Question retirée le : 11 novembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)